



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du douze mai 2016, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

**Étaient présents :** Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie-Andrée COUTURIER, Jérôme GUBIEN, Anne Sophie BOUTEILLE, Anne DITCHFIELD, Franck ESSERTEL, Régis GUINAND, Lionel MILETIC, Franck GUILLON, Geneviève FAYOLLE, Karine FONT, Marie Christine PONCET, Christiane BOUTEILLE, Jean Michel CALVI

**Absents :**

**Excusés :** Christine DENIS, Guy RAGEY

**Pouvoirs :** Christine DENIS à Fabrice BOUCHUT

**Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) :** Claude GOY

- **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 21 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations**

⇒ ***N° 2016-34 : Approbation SCOT***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité du Syndicat mixte du SCOT des Monts du Lyonnais en date du 23 février 2016 a arrêté son projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce dernier a été transmis à la Commune au titre de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, qui dispose d'un délai de 3 mois pour l'étudier et faire connaître son avis à son sujet.

Monsieur le Maire présente les éléments du SCOT.

Après en avoir délibéré, le SCOT est approuvé par le conseil municipal de Larajasse.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2016-35 : Attribution du marché – Aménagement centre bourg LARAJASSE***

Monsieur le Maire rappelle l'opération d'aménagement du centre bourg de Larajasse. La consultation des entreprises est arrivée à son terme, il convient maintenant d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer le marché à l'entreprise la mieux disant.

Suite à la publication de notre appel d'offres, trois entreprises ont répondu. Monsieur le Maire fait état de l'analyse des offres établie par URBAN STUDIO, conformément à leur mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Conformément à la procédure des marchés publics, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de FONT TP/MGB, arrivant en tête du classement avec une note totale de 78/100 décomposée comme suit : 40/40 pour la valeur prix et 38/60 pour la valeur technique, pour un montant total des travaux de 403 688,19 HT €.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-36 : Rémunération instituteurs**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, deux enseignants de l'école publique, Mme CHIPIER et M. COLOMBET, proposent des activités aux enfants, dans le cadre des TAP (temps d'activité périscolaire).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les taux maximaux de rémunération des travaux supplémentaires effectués en dehors de leur service normal par les enseignants du premier degré au titre d'activités périscolaires, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales et payées par elles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux horaire de rémunération des enseignants à 19,45€ brut pour l'encadrement des TAP.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2016-37 : Amendes de police**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des opérations de voirie peuvent être subventionnées par le conseil départemental du Rhône, à travers la dotation amendes de police. Les investissements ainsi subventionnés ont trait notamment à la sécurisation du réseau routier.

Pour l'exercice 2016, la commune de Larajasse souhaite réaliser des travaux sécuritaires à l'entrée du village de l'Aubépin, ainsi que l'aménagement d'un trottoir et de la voirie pour la mise en place d'un abri bus. Le montant total de ces travaux est de 10 655,40 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir demander au Conseil départemental du Rhône l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour cette opération de sécurité routière.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-38 : Approbation schéma départemental de coopération intercommunale du Rhône**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône arrêté par le Préfet du Rhône en date du 17 Mars 2016.

Ce schéma Départemental de Coopération Intercommunale comprend une partie prescriptive et une partie prospective. Concernant le territoire de la Commune de LARAJASSE, le schéma propose une fusion des communautés de communes de Chamousset en Lyonnais, Forez en Lyonnais et Hauts du Lyonnais. De plus, concernant le Syndicat des Eaux : maintien du SIE des Monts du Lyonnais et de la Basse vallée du Gier et extension aux communes indépendantes ainsi qu'aux deux communes du SIE de St Romain en Gal – Sainte Colombe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône arrêté par le Préfet du Rhône en date du 17 Mars 2016.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-39 : Subvention pour voyages scolaires**

Monsieur le Maire explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement du coût des voyages scolaires organisés par l'école publique et l'école privée. Cette participation est déterminée par élève et une subvention est donc attribuée en fonction du nombre d'élèves à chaque école participant au voyage.

Monsieur le Maire rappelle les montants attribués les années précédentes, et propose de déterminer le forfait individuel à attribuer pour un élève. Il propose le même montant que l'an dernier, soit 24 € pour un élève. Ce montant sera attribué chaque année aux deux écoles, en fonction de l'effectif arrêté au 1er janvier de l'année, et en fonction des sorties scolaires organisées. Pour l'école publique, la subvention sera attribuée à la coopérative. Pour l'école privée, elle sera attribuée à l'OGEC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 24€ par élève par an, à chaque école, pour les voyages scolaires. Cette subvention sera calculée en fonction de l'effectif arrêté au 1er janvier de l'année, et en fonction des sorties scolaires organisées.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2016-40 : Location de locaux médicaux – Villa Mary**

Monsieur le Maire rappelle que des locaux médicaux sont destinés à la location sur les deux étages de la Villa Mary. Plusieurs professionnels de santé sont intéressés par cette location de locaux.

En séance du 12 janvier 2012, le conseil municipal a décidé, dans la délibération n°2012-01 :

- Que la location des locaux situés aux deux étages de la Villa Mary se fera à titre gratuit pour les deux premières années d'occupation;
- Que le montant de la location sera de 5 €/m<sup>2</sup> pour tous les locaux ;
- Que le montant des charges de l'ensemble du bâtiment sera à répartir entre les locataires ;

Par la suite, en séance du 9 octobre 2014, le Conseil Municipal a approuvé l'abaissement de la durée de la gratuité de location des locaux de deux ans à trois mois pour les nouveaux locataires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir revoir la durée de la gratuité de ces locaux. Monsieur le Maire propose de ne plus opérer de gratuité, et que les locaux seront donc loués à titre onéreux dès le premier jour de location.

**Adopté comme suit :**

Pour : 8

Abstention : 1

Contre : 7

• **Questions diverses**

**Tirage au sort des jurés d'assises**

- M. Dominique GUYOT – Chazette – 69590 LARAJASSE (page 86, ligne 4)
- M. Serge THIZY – Le Machizaud – 69590 LARAJASSE (page 150, ligne 7)

**Commission Economie**

La première réunion d'organisation du **marché du 16 octobre 2016** a eu lieu le 12 mai.

- On repart avec la même formule que l'année dernière, au pôle d'animation, avec quelques ajustements.
- Gratuité de l'inscription des exposants avec invitation de donner un lot pour la tombola.
- Petit déjeuner classique à 3 € ou saucisson/pommes de terre/ fromage à 6 €, à partir de 7 H.
- Repas avec réservation souhaitée : macédoine/saucisson/pommes de terre/fromage/tarte.
- Apéritif concert (apéritif gratuit)
- Tombola gratuite : trois tirages dans la journée.
- Installation 7 H. Marché de 9 H à 17 H.
- On lance les courriers aux possibles exposants pour s'inscrire + règlement et bulletin d'inscription sur le site.
- Créateurs de partout. Artisans commerçants de Larajasse. Producteurs de Larajasse et de proximité si pas de concurrence avec Larajasse (ex : fruits, miel...).

- On lance la confection des affiches et tracts plus tôt pour avis de tous sur épreuves pour avoir une communication la plus claire et efficace possible.

#### **Commission Urbanisme**

- Etude des documents d'urbanisme en cours

#### **Commission Culture**

- Fête de la musique le 19 juin au jardin public de l'Aubépin
- Réunion jumelage : 31 mai 2016 à 20 H 30 à la mairie
- Journée du patrimoine : rencontre de tous ceux qui veulent participer aux scènes le 23 juin à 20 H à la mairie.

#### **Commission Environnement**

- Nettoyage de la nature : Le 14 Mai 2016. 20 personnes ont participé.
- Composteurs : Réception semaine prochaine, 2 composteurs par village les agents techniques les prendront en charge dans un premier temps en attente de bénévoles.
- Nous allons maintenant acheter les seaux pour les particuliers.

#### **Commission Ecole**

Réunion le 10 mai

- Garderie : Nous avons un problème récurrent sur les inscriptions du soir, plusieurs enfants fréquentent la garderie sans être inscrits, problème de responsabilités. Nous envoyons conjointement avec les institutrices un mail aux familles.
- Nous avons une réunion de prévue en juin avec les intervenants TAP pour un débriefing. Nous ferons ensuite un petit pot avec la commission écoles.
- Repas de midi : Nous avons reçu en mairie un courrier sur l'équilibre des repas de la cantine. Nous devons relancer l'appel d'offre pour la prochaine rentrée, nous avons rajouté dans le cahier des charges le besoin de faire appel à un nutritionniste pour valider l'équilibre des repas.
- Prix cantine : La commission ne souhaite pas que l'on augmente les prix de la cantine. Le conseil municipal attend le résultat de l'appel d'offres restreint pour délibérer.

#### **Questions Diverses**

- Redécoupage électoral de la Commune. Proposition de schéma pour proposition au Préfet afin de redéfinir les deux bureaux de vote.
- ZA Bel Air : compromis de vente fin mai 2016. Installation d'un maçon sur la ZA.
- Rendez-vous est pris avec la Direction générale régionale des finances publiques pour renégocier les prêts en cours avec la SFIL (société de financement local)
- Discussions autour du projet de centralité : le Maire et le premier adjoint ont reçu quelques personnes du club du troisième âge de Larajasse qui, devant le nouvel aménagement du Parc de la Villa Mary, leur ont fait part de leurs inquiétudes

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00*

*Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 16 Juin 2016, à 20h, en Mairie*